Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200901-20260922-D_20260922_11-DE

**D.N°2026-09-22*11**

# Extrait du registre des délibérations
# Conseil Municipal de Kermaria-Sulard
# Séance du Mardi 22 Septembre 2026

| | |
|---|---|
| **Date convocation** : 15/09/2026 | Le vingt-deux du mois de septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Mme Joyselle LE CALVEZ, Maire** |
| **Membres :**<br>En exercice : 15<br>Présents : 14<br>Votants : 14<br>+ Pouvoir : 01<br>Suffrages : 15 | **Etaient présents :** LE CALVEZ Joyselle ; LE MUZIC Gurvan ; LE GAC Béatrice ; HENRY Alain ; CREC'HRIOU Yann ; MARONNE Mireille ; ROGER Jeanne ; DESVAUX Benoît ; NOUSSAN Solene ; EVEN Thierry ; LE BOUFFANT Gildas ; LE HUEROU Audrey ; DRU Emmanuel ; PASTOL Claire<br>**Absents Excusés :** BRIOT Angélique donne pouvoir à ROGER Jeanne<br>**Absents** : XXXX<br>**Secrétaire de séance** : ROGER Jeanne |

**Objet : Finances – Minipelle et sa remorque**

Mme le maire indique que plusieurs matériels sont stockés au service technique, certains ne sont pas ou peu utilisés par les agents, d'autres ne sont pas adaptés aux besoins des services. Elle propose que chacun d'eux soient soumis à délibération avec une mise à prix minimum :

- Minipelle 7500€
- Remorque de la minipelle 1.500€

***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré avec***

**POUR 08 CONTRE 03 ABSTENTION 04**

- ***VALIDE*** la mise à prix :
  - Minipelle 7500€
  - Remorque de la minipelle 1.500€

- ***AUTORISE*** Mme Le maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires et à procéder à la vente de ce matériel dans le respect de la mise à prix fixée au conseil.

**Secrétaire de séance**
ROGER Jeanne

**La Présidente de séance**
LE CALVEZ Joyselle

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*